

Proposition 3 : SSP-VPOD / SEV

Initiative pour un véritable congé parental

Le Congrès féministe appelle l'USS à lancer une initiative populaire pour un véritable congé parental qui :

- Sauvegarde les acquis des congés actuels, en particulier du congé maternité ;
- Introduit 10 semaines de congé pour chaque parent en plus des droits actuels ;
- Reconnaît le droit au congé parental à toutes les formes de parentalité et de familles, qu'il s'agisse d'homoparentalité avec ou sans mariage, de coparentalité, de parentalité solo, de familles adoptives ou familles d'accueil

Exposé des motifs

Nous assistons actuellement à un glissement du débat sur le congé parental qui risque de remettre en cause les droits acquis de haute lutte par le mouvement syndical et féministe. Le congé parental doit venir compléter et améliorer le dispositif actuel et non pas le remettre en question. Le congé maternité de 14 semaines est un des plus courts d'Europe. L'Organisation mondiale de la santé préconise un congé de 6 mois afin de favoriser l'allaitement. Il n'est pas question, sous aucun prétexte de réduire le congé maternité actuel. Une telle évolution serait néfaste, en particulier pour les travailleuses précaires.

Notre initiative viendrait garantir le droit acquis, contrairement à l'initiative pour un congé familial qui vise un congé parental global de 36 semaines, ce qui est positif, mais qui supprime le principe du congé maternité dans la Constitution fédérale, ce qui est dangereux.

En effet, cette initiative a ouvert une brèche, dans laquelle la droite s'est engouffrée pour remettre en cause le congé maternité : la majorité de la Commission de la santé et de la sécurité sociale du Conseil national a adopté un modèle de congé parental de 16 semaines en tout, soit 8 réservées à la mère et 8 pour le père/autre parent. Cela revient à réduire l'actuel congé maternité de 16 semaines à 8 semaines, soit la période correspondant à l'interdiction de travailler inscrite dans la Loi sur le travail. C'est inacceptable. L'égalité ne peut pas conduire à invisibiliser la grossesse, l'accouchement, le post-partum et l'allaitement. L'égalité s'est au contraire reconnue ce vécu et mettre en place des mesures et des droits appropriés. Porter et mettre au monde un enfant ont un fort impact sur le corps, la charge mentale et le temps des femmes, ainsi que de toute personne enceinte et accouchée. Le père et l'autre parent ont évidemment un rôle à jouer, leur présence est nécessaire et leur implication souhaitée. Mais cela doit se faire au moyen de droit supplémentaire et non pas en défaveur des mères. De même la reconnaissance de toutes les formes de parentalité et de familles est nécessaire et juste, mais ne doit pas être instrumentalisée pour réduire les droits des mères.

Pas touche au congé maternité. Oui à un véritable congé parental !

Avis de la Commission féministe de l'USS : refuser & contre-projet

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

La commission féministe partage les inquiétudes soulevées par le SSP et le SEV quant à la tournure actuelle du débat parlementaire autour de l'introduction d'un congé parental.

Cependant, elle considère que le lancement d'une initiative populaire laisse trop peu de marge de manœuvre pour promouvoir un débat ouvert au sein de l'USS sur la meilleure manière de défendre et étendre les droits acquis. Par conséquent, la commission propose le rejet de cette proposition et soumet un contre-projet.